

AR Prefecture

046-214601767-20251219-2025-12-70-DE
Reçu le 23/12/2025EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPALDe la commune de LIVERNON,
Séance du 19 décembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice	12
Présents	09
Votants	09
Absents	03

Date de la convocation :

12 décembre 2025

Date d'affichage :

12 décembre 2025

OBJET :

Délibération N° 2025-12-70

Encaissement d'un
chèque d'AXA
assurances

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Préfecture

Le 23/12/2025

Et publication ou notification

Du 24/12/2025

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY

L'an deux mille vingt-cinq le dix-neuf du mois de décembre à 18 h 30.
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme- Bouyssou Vanessa - Gallineau Sébastien -
Martinez Dimitri - Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Soulier Bruno -
Verbiguié Laurie.

Absents : Grimal Béatrice - Mézy Amandine - Serrau Martial.

Secrétaire de séance : Verbiguié Laurie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dégât des eaux
dans un logement de la Gendarmerie.

Il présente ensuite au Conseil le chèque émis par AXA d'un montant
de 1 797,44 € (mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros et quarante-
quatre cents) qui correspond au remboursement du sinistre par
l'assurance.

Il convient donc d'encaisser ce chèque, et, après en avoir délibéré, le
Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le chèque de l'assurance AXA d'un montant de
1 797,44 € (mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros et
quarante-quatre cents) ;
- charge Monsieur le Maire d'établir et de signer tous les
documents afférents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire
Jacques COLDEFY